

AVIS DE MISE à DISPOSITION DU PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION TEMPORAIRE D'EXPLOITER UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.122-1-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT,

LE DOSSIER RELATIF AU PROJET D'EXPLOITATION TEMPORAIRE D'UNE CENTRALE D'ENROBAGE A CHAUD DE MATERIAUX ROUTIERS SOUMISE A AUTORISATION A **BONNY SUR LOIRE**, AU LIEU-DIT « **CHAMP LINOT** »,

PRESENTE PAR LA SOCIETE **EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS ÎLE DE FRANCE-CENTRE – ÉTABLISSEMENT EURE ET LOIR**,

SERA MIS A DISPOSITION DU PUBLIC POUR UNE DUREE DE 15 JOURS

**DU VENDREDI 24 JUILLET AU VENDREDI 7 AOUT 2015 INCLUS,
A LA MAIRIE DE BONNY SUR LOIRE,**

AUX JOURS ET HEURES HABITUELS D'OUVERTURE DE LA MAIRIE, SOIT :

- LES MARDI, MERCREDI ET JEUDI DE 9H00 A 12H00 ET DE 14H00 A 17H30
- LE VENDREDI DE 9H00 A 12H00 ET DE 14H00 A 17H00
- LE SAMEDI DE 9H00 A 12H00.

PENDANT LA DUREE DE CETTE MISE A DISPOSITION, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE OUVERT A CET EFFET.